Image not found or type unknown

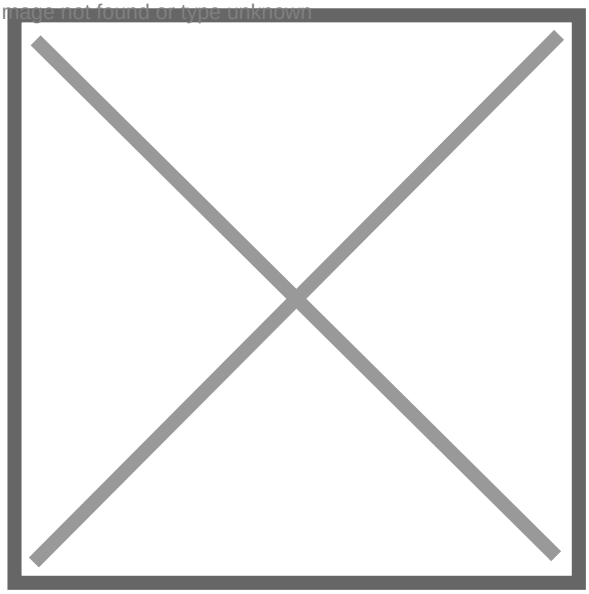

Sfr et recocash recouvrement

Par **nanette**, le **31/10/2013** à **18:33**

Bonsoir à tous.
J ai une petite question.
J ai un retard de reglement concernant sfr. Je viens de recevoir un courrier de recocash service pre judiciaire, m informant que sous l absenve de reglement sous 48h, l acte sera signifié par huissier. Il me facture 15 euro de frais de quittance. Il me semble que c est au creancier d en avoir la charge.

Dois je considerer cette lettre comme de la menace ?
A votre avis.

Merci à vous. Cordialement

Par **moisse**, le **31/10/2013** à **19:03**

Bonjour,
[citation]Dois je considérer cette lettre comme de la menace ? [/citation]
Cela dépend comment vous entendez le sens de cette phrase.
Mais la menace d'une suite contentieuse est bien réelle, si vous n'apurez pas votre dette auprès du fournisseur en question.
Je suppose que vous avez reçu une lettre de rappel ou quelque chose qui y ressemble. Alors servez vous-en pour régler directement le fournisseur en évitant tout rapport avec l'office de recouvrement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés